

**1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**

**Nom du produit** : SHAMPOOING CONCENTRE O'XCEBO 500 ML (réf. 099333)  
**Utilisation de la préparation** : Nettoyant automobile  
**Société** :  **ab7 Industries** chemin des Monges 31450 DEYME  
 tel : 33 (0)5 62 71 78 88  
**Téléphone en cas d'urgence** :  **ab7 Industries** chemin des Monges 31450 DEYME  
 tel : 33 (0)5 62 71 78 88  
**Mail de la personne concernée** : [jp.lautier@ab7-industries.fr](mailto:jp.lautier@ab7-industries.fr)

**2. Identification des dangers**

**Classification** : Aucune  
**Dangers pour l'homme** : Aucun.  
**Dangers pour l'environnement** : Aucun.  
**Autres informations** : Aucune.

**3. Composition/informations sur les composants**

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N° EINECS	N° CAS	Symbole pur	Risques
Alkyglucoside / C10 Alcool éthoxylé	<5%	-----	-----	Xi	R41
Carbonate de sodium >98%	<5%	207-838-8	497-19-8	Xi	R36
Alkyléthersulfate 2-4 EO sel de sodium	<10%	-----	68891-38-3	Xi	R36/38

**Phrases de risques** : voir rubrique 16

**4. Premiers secours**

**Après contact avec la peau** : Rincer abondamment à l'eau. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser. Consulter un médecin en cas de douleur persistante.  
**Après contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. On peut utiliser de l'eau froide. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
**Après inhalation** : Déplacer la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Consulter un médecin.  
**Après ingestion** : Consulter immédiatement un médecin.  
**Remarques générales** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**Moyens d'extinction** : Le produit n'est pas inflammable.  
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
**Dangers d'exposition** : Non renseigné  
**Equipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Précautions individuelles	: Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple par endiguement ou par barrage anti-pollution). Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
Méthodes de nettoyage	: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**7. Manipulation et stockage**

Manipulation	: Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le produit (polyéthylène). Ne pas stocker avec les aliments. Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Utilisation(s) particulière(s)	: Non disponible

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Valeurs limites d'exposition**

Nom des ingrédients TLV/PEL

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains : Gants en PVC

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. Protection du visage.

Protection de la peau : Vêtement de protection du corps. Bottes antidérapantes.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Non disponible

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Informations générales**

Etat physique et aspect : Liquide avec une légère opalescence

Couleur : Vert menthe

Odeur : Romarin

**Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement**

pH : 10,0 – 11,0 (20°C)

Point d'ébullition : Non disponible

Masse volumique : Env. 1.0 g/cm<sup>3</sup> (20°C)

Dangers d'explosion : Produit non explosif

Hydrosolubilité : Totalement miscible à l'eau

Pression de vapeur : Non disponible

Inflammabilité (solide ou gaz) : Non disponible

Viscosité : Non disponible

Indice d'évaporation : Non disponible

**Autres données de sécurité**

**10. Stabilité et réactivité**

Conditions à éviter	: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Matières à éviter	: Non disponible.
Produits de décomposition dangereux	: Non disponible.

**11. Informations toxicologiques**

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Toxicité orale aiguë DL(50)	: 192003-74-0	LD50 > 2000 mg/kg du poids corporel (Appréciation d'expert)
Toxicité dermale aiguë DL(50)	:	
Irritation de la peau	: Non disponible	
Irritation des yeux	: Non disponible	
Sensibilisation cutanée	: Non disponible	
Sensibilisation respiratoire	: Non disponible	

**12. Informations écologiques**

**Dégradation** Le produit ne contient que des substances facilement biodégradables. Le (s) agents (s) de surface contenu (s) dans cette préparation respecte (nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation CE n° 648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u> <u>Alkyglucoside</u>	<u>Valeur / Effet</u>
<b>Ecotoxicité</b>	: CL50 96 h Oncorhynchus mykiss (poisson)	420 mg/l
	: CE50 48 h Daphnia magna	490 mg/l
	: CE50 72 h Scenedesmus subspicatus	180 mg/l
	: CE50 4 h Bactérie nitrifiantes	> 1000 mg/l
<b>Mobilité</b>	: Non disponible.	Non disponible
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable > 70 % BOD 28 jours closed bottle test (OECD 301 D) > 60 % BID 28 jours Closed Bottle test (OECD 306)	
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	: Peu probable étant donné la faible valeur log Pow. Coefficient de partage (log Pow) : 1,72 – 1,77	

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u> <u>C10 alcool éthoxylé</u>	<u>Valeur / Effet</u>
<b>Ecotoxicité</b>	: CL50 96 h Poisson	10 - 100 mg/l
	: CE50 72 h Algue	10 - 100 mg/l
	: CE50 48 h Daphnia	10 - 100 mg/l
	Nocif pour les organismes aquatiques.	
<b>Mobilité</b>	: Non disponible.	Non disponible
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Facilement biodégradable > 60 % BOD 28 jours closed bottle test (OECD 301 D)	
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	: Non disponible	

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u> <u>Carbonate de soude</u>	<u>Valeur / Effet</u>
<b>Ecotoxicité</b>	: CL50 96 h Poisson Lepomis macrochirus	300 mg/l
	: CL50 96 h Algue Gambusia affinis	740 mg/l
	: CE50 48 h Ceriodaphnia dubia	200 - 227 mg/l
<b>Mobilité</b>	: Air	Non applicable
	: Eau	Solubilité

Persistence et dégradabilité	Eau Sol/Sédiments Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.	Mobilité Insignifiantes
Potentiel de bio-accumulation	: Non applicable.	
Ecotoxicité	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u> <u>Alkyléthersulfate 2-4 EO sel de sodium</u> : LC50 Poissons (Toxicité selon méthode ISO 7346/2 (semistatic)) EC0 (Toxicité bactérielle selon la méthode de test OECD 209)	<u>Valeur / Effet</u> >10 - <= 100 mg/l >100mg produit/l
Mobilité	: Non disponible.	Non disponible
Persistence et dégradabilité	La dégradabilité facile de toutes les substances organiques contenues dans ce produit a été testée et des valeurs de > 60 % DBO/DCO resp. formation de CO2 resp > 70 % perte COD. Ceci correspond aux valeurs limites pour readily dégradable/facilement dégradable (p.ex selon les méthodes OECD 301).	
Potentiel de bio-accumulation	: Non disponible	

**13. Considérations relatives à l'élimination**

Elimination des résidus	: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets.
Elimination des emballages contaminés	: Le conteneur vide peut être rincé et éliminé comme un déchet inoffensif ordinaire.
Autres informations	: Aucune.

**14. Informations relatives au transport**

<b>Classe ADR</b>	
Classe	: Non réglementé
Numéro ONU	: Non réglementé
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Nom	: Non réglementé
Etiquette	: Non réglementé

**15. Informations réglementaires**

Classification	: Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	:
Identification(s) de danger	: Aucun
Phrases de risques	: Aucune
Phrases de sécurité	: S2 Conserver hors de la portée des enfants. Rincer le contenant vide à l'eau avant de le jeter. Pour éliminer les produits non utilisés, les apporter en déchetterie (selon la réglementation municipale).

**16. Autres informations**

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	: Aucune
Sources des données	: Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE, 2001/58/CE et le règlement CE n°1907/2006 (REACH)
Service établissant la fiche	: Service laboratoire
Parties modifiées / version précédente	:

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 05/02/09. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.*